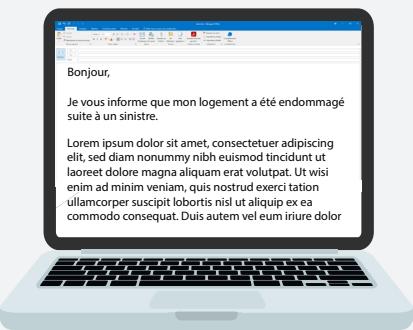


Quelles démarches entreprendre suite à un sinistre ?

# VOTRE LOGEMENT<sup>1</sup> EST ENDOMMAGÉ SUITE À UN SINISTRE GARANTI<sup>2</sup>

- 1** Prévenir Haute-Savoie HABITAT et décrire au mieux les circonstances du sinistre.



- 2** Transmettre des photos des dégradations à Haute-Savoie HABITAT



- 3** Si la dégradation peut être assimilée à une effraction (tentative de pénétrer dans le local), nous sommes dans le cadre d'un vol ou d'une tentative de vol et la prise en charge peut alors relever de votre assureur<sup>3</sup>



- 4** Porter plainte auprès des autorités compétentes en cas de sinistre vol ou vandalisme sur vos parties privatives



<sup>1</sup> Il peut aussi s'agir de votre garage ou de votre cave ou de tout bien que vous louez à Haute-Savoie HABITAT

<sup>2</sup> En cas de sinistre dégât des eaux, vous reporter à la fiche dédiée

<sup>3</sup> Si vous rencontrez des difficultés avec votre assureur, n'hésitez pas à nous contacter

